

DECLARATION DE REVENDICATION (DREV)
Millésime 2016
A.O.C RASTEAU et V.D.N RASTEAU

A adresser par courrier à : Syndicat des Vignerons, O.D.G de l'appellation RASTEAU
Salle de dégustation – 1, Place l'église - 84110 RASTEAU
Fax : 09 71 70 58 58 ou e-mail : secretariat-odg@rasteau.fr

AU PLUS TARD LE 31 DECEMBRE 2016 et accompagnée **obligatoirement** des documents suivants :

Pour les Vins tranquilles A.O.C RASTEAU :

- d'une copie de la **déclaration de récolte** pour les producteurs vinificateurs,
- d'une copie du **SV11** pour les caves coopératives
- d'une copie du **SV12** pour les vinificateurs ;

Je déclare ne pas avoir plus de 20% de pieds morts ou manquants -> Sinon, joindre **la liste de vos parcelles ayant plus de 20% de pieds morts ou manquants.**

Pour les Vins Doux Naturels (V.D.N) RASTEAU :

- d'une copie de la **déclaration de récolte** pour les producteurs vinificateurs
- de la **déclaration définitive de mutage** ;

Cette déclaration permet de revendiquer les volumes de vins à commercialiser. Elle doit reprendre au maximum les surfaces déclarées lors de la déclaration de récolte et les volumes nets (sans les lies). **Sans les justificatifs** (DR* ou SV11 ou SV12, Déclaration définitive de mutage) **la DREV ne sera pas saisie. Seuls les volumes des opérateurs identifiés et habilités en A.O.C Rasteau peuvent être revendiqués.** * DR = Déclaration de Récolte.

1/2

N° EVV (CVI) : /_/_/ /_/_/ /_/_/ /_/_/ 0_ / ou SIRET /_/_/ /_/_/ /_/_/ /_/_/ /_/_/ /_/_/ /_/_/ /_/_/

NOM et prénom ou raison sociale :

ADRESSE du demandeur :

Code Postal : _ _ _ _ Commune :

Tél :Fax :e-mail :

Lieu d'entrepôt du vin :

Désignation du produit Par AOC et par couleur	Superficie (Ha) <i>(Ligne 4 de la DR*)</i>	Volumes nets de lies (Hl) revendiqués <i>(Ligne 15 de la DR*)</i>	Volumes avant mutage <i>(Ligne 15 de la DR*)</i>	Volumes total (Hl) Alcool compris net de lies
AOC RASTEAU ROUGE				
AOC VIN DOUX NATUREL RASTEAU GRENAT				
AOC VIN DOUX NATUREL RASTEAU ROSÉ				
AOC VIN DOUX NATUREL RASTEAU BLANC				

-> **Selon la déclaration de récolte établie en 2016** (tableau ci-dessus à compléter)

Récapitulatif des volumes en Vins Doux Naturels commercialisables au cours de l'année 2016 (et explications des différentes mentions et des dates d'élevage des VDNs).

NB : Ces volumes ne font pas l'objet d'appel à cotisations sur récolte 2016.

○ **Pour les Vins Doux Naturels Rasteau avec la mention « Ambré » (1) et « Tuilé » (2) :**

➔ Les Vins font l'objet d'un élevage en milieu oxydatif (contenant bois), au moins jusqu'au 1^{er} Mars de la 3^{ème} année qui suit celle de la récolte. Pour cette revendication, les vins concernés sont ceux de la récolte 2014 ou récoltes antérieures (2014 – 2013 et 2012).

(1) Ambré = Elevage du VDN Blanc et/ou VDN Rosé / (2) Tuilé = Elevage du VDN Grenat

○ **Pour les Vins Doux Naturels Rasteau avec la mention « Hors d'Âge » :**

➔ Les Vins font l'objet d'un élevage en milieu oxydatif (contenant bois), au moins jusqu'au 1^{er} Septembre de la 5^{ème} année qui suit celle de la récolte. Pour cette revendication, les vins concernés sont ceux de la récolte 2011 ou récoltes antérieures.

○ **Pour les Vins Doux Naturels Rasteau avec la mention « Rancio » :**

➔ La mention est réservée aux vins qui en fonction des conditions d'élevage ont acquis le « goût de rancio ». Les vins doivent être présentés à la dégustation à VinoMed pour labelliser la mention.

Désignation du produit Par AOC et par couleur	Volumes total (hl) Alcool compris net
AOC VIN DOUX NATUREL RASTEAU AMBRE	
AOC VIN DOUX NATUREL RASTEAU TUILE	
AOC VIN DOUX NATUREL RASTEAU AMBRE HORS D'ÂGE	
AOC VIN DOUX NATUREL RASTEAU TUILE HORS D'ÂGE	
AOC VIN DOUX NATUREL RASTEAU RANCIO	

Fait à : Le : __/__/____ Signature et/ou cachet :